

	<b>CONSIGNE DE NAVIGABILITE</b> <b>N° F-2005-123</b>	Diffusion : <b>B</b>	Date d'émission : <b>20 juillet 2005</b>	Page : <b>1/2</b>
Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
	<b>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</b>			
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : <b>Sans objet</b>	Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : <b>Néant</b>			
Responsable de la navigabilité du matériel : <b>AIRBUS SAS</b>	Type(s) de matériel(s) : <b>Avions A310, A300-600 et A300-600ST</b>			
Certificat(s) de type n° <b>72, EASA.A.014</b> Fiche(s) de données n° <b>145, EASA.A.014</b>				
Chapitre ATA : <b>05</b>	Objet : <b>Limitations de certification - Certification Maintenance Requirements (CMR)</b>			

### 1. APPLICABILITE :

Avions AIRBUS A310, A300-600 et A300-600ST, tous modèles certifiés et tous numéros de série.

### 2. RAISONS :

Les exigences de certification en maintenance systèmes sont identifiées :

- pour les avions A310 par le document A310 Certification Maintenance Requirements référencé AI/ST5/849/85,
- pour les avions A300-600 et A300-600ST par le document A300-600 Certification Maintenance Requirements référencé AI/ST5/829/85.

La Révision 12 de ces documents, approuvée par l'EASA le 3 mai 2005 :

- introduit de nouveaux CMR,
- corrige des CMR déjà existants,
- étend l'applicabilité d'un CMR à l'A300-600ST,
- et apporte correction au paragraphe "applicabilité" du document CMR A300-600.

### 3. ACTIONS REQUISES ET DELAIS D'APPLICATION :

Dans les deux mois qui suivent la date d'entrée en vigueur (DEV) de la présente consigne de navigabilité (CN), il est obligatoire d'être en conformité avec les exigences de certification du document suivant :

#### **Pour les avions A310**

- A310 Certification Maintenance Requirements (CMR) référencés AI/ST5/849/85 à la Révision 12,

#### **Pour les avions A300-600 et A300-600ST**

- A300-600 Certification Maintenance Requirements (CMR) référencés AI/ST5/829/85 à la Révision 12.

**De plus, pour les motorisations PW 4000 et JT9D-7R4 :**

Avant accumulation de 7000 heures de vol depuis l'installation de la troisième ligne de défense suivant les instructions de la CN 2001-523 R1, ou dans les trois mois à compter de la DEV de la présente CN, à la dernière des deux échéances atteinte il est obligatoire d'être en conformité avec les exigences du MSI 78.30.00 "Thrust reverser actuation and cowling".

**4. DOCUMENTS DE REFERENCE :**

A310 Certification Maintenance Requirements référencés AI/ST5/849/85 Révision 12.  
A300-600 Certification Maintenance Requirements référencés AI/ST5/829/85 Révision 12.

Toute révision ultérieure approuvée de ces documents est acceptable.

**5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :**

Dès réception à compter du 20 juillet 2005.

**6. REMARQUE :**

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :  
AIRBUS SAS - Bureau de Navigabilité - EAW - Fax : 33 5 61 93 45 80.

**7. APPROBATION :**

Cette CN est approuvée sous la référence AESA n° 2005-6070 du 12 juillet 2005.